

Compte rendu du conseil d'enseignement du lundi 5 mai 2014

Sortie et voyages pédagogiques

Etaient présents :

- M. Metais, professeur d'histoire-géographie
- Me Lambert-Bordiec, professeur d'histoire-géographie
- Me Cailbault, professeur d'histoire-géographie
- Me Duc, professeur d'allemand
- Me Durandard, professeur d'espagnol
- Me Charamon-Hill, professeur d'anglais
- M. Toru, professeur de physique-chimie
- M. Sader, professeur de physique-chimie
- M. Chapelain, professeur de SVT
- M. Bourreau, professeur d'EPS
- M. Jean, professeur de mathématiques
- Me Martin, professeur de mathématiques
- Me Lourdez, professeur de lettres
- Me Marsault, professeur de la classe ULIS
- Me Poirier, professeur de SES
- Me Pin, professeur d'éco-gestion
- Me Maurin, professeur documentaliste
- Me Magnain, animatrice culturelle
- Me Chaton, CPE
- Me Henri, infirmière
- Me Rimbault, gestionnaire adjointe
- M. Guerard, gestionnaire
- Me Fresneau, Proviseur

1. Note technique du rectorat d'octobre 2013

Ce document rappelle les procédures concernant les sorties obligatoires et facultatives.

A retenir :

- **Sortie obligatoire** : inscrit dans les programmes (SVT en classe de 4ème par exemple) sans participation financière des familles et en cours de journée permettant à l'élève de prendre les transports scolaires habituels le matin et en fin d'après-midi.
- **Sortie facultative** : dans le cadre de ses enseignements et/ou projet d'établissement avec participation financière des familles pris sur le temps scolaire et hors du temps scolaire.
- Ces sorties sont soumises au vote du conseil d'Administration avec un délai exécutoire de 15 jours à compter de la date de réception des autorités de contrôle (prévoir une semaine de plus).
- Séjour à l'étranger soumis à autorisation et pour contrôle :
 - o 30 jours avant.
 - o 45 jours avant vers les destinations dites « sensibles » ou « à risques »Par la DSDEN (vérification des pièces administratives : assurances élèves, carte d'identité.....) et le Rectorat émet un avis pour les destinations dites « sensibles » ou « à risques ». Rien ne peut être engagé sans la décision du Recteur.
- Nécessité d'avoir pour 15 à 18 élèves 1 accompagnateur.
- Le trajet « aller » doit se dérouler dans les mêmes conditions que le trajet « retour » c'est-à-dire que les accompagnateurs et élèves sont présents au départ et à l'arrivée. Il n'est donc pas possible de déposer quelqu'un sur le trajet.
- Lors de la constitution du projet financier et pédagogique, l'enseignant organisateur doit prévoir une assurance d'annulation d'un participant ou du séjour (Euro Moselle propose les meilleures conditions de remboursement).

- La nécessité de présenter un programme prévisionnel annuel des sorties et voyages pédagogiques au Conseil d'Administration.
- S'il s'agit d'un séjour à l'étranger ou sur plusieurs jours en France ou un déplacement sur Paris, un appel d'offre devra être lancé par le service de l'intendance. Cette procédure nécessite davantage d'anticipation qu'une demande de devis.
Si la sortie pédagogique ne nécessite pas d'appel d'offre en raison du choix du mode de transport (petit groupe d'élèves), des devis seront suffisants.
Exemple : le Maroc et l'Allemagne nécessitent un appel d'offre ; l'Espagne : non

2. Les documents déposés sur le site du lycée

Différents documents sont redondants. Il est décidé de conserver 4 pièces :

- La « sortie pédagogique » recto-verso est le document le plus complet (**annexe 1**)
- L'« acte d'engagement » a été modifié (**annexe 2**).
- La « fiche d'autorisation parentale » qui renseigne sur l'assurance familiale et les problèmes de santé se trouve aussi modifié (**annexe 3**).
- La charte des sorties et voyages scolaires (**annexe 5**)

Seront ajoutés :

- Un dossier de fonds social (**annexe 4**)
- La note technique du Rectorat d'octobre 2013 (**annexe 6**)
- Un récapitulatif des actions/documents utiles avant, pendant et après l'action (**annexe 7**).
- Le programme prévisionnel de l'année 2014-2015 lorsque celui-ci sera présenté au CA du 30 juin 2014 (**annexe 8**).

3. Un bilan pour l'année 2013-2014 entre la prévision et le réel

On constate que :

- toutes les sorties n'ont pas été réalisées et que d'autres se sont ajoutées,
- une sortie a coûté 2 500 € de plus que sa prévision,
- le coût global des sorties et voyages a augmenté mais n'a pas eu d'impact sur le budget de l'établissement,
- la participation réellement dépensée par l'établissement correspond bien au prévisionnel grâce à celles des familles servant de réajustement.

Evelyne FRESNEAU, Proviseur